



(20/06/11) Le journal [LE SOIR en a fait sa une](#) . Et les médias d'en réper

Point positif, la visualisation des sites d'antennes est plus aisée qu'avant. Il suffit de se rendre sur www.sites.ibpt.be et de zoomer au bon endroit. En soi, rien de nouveau, tout cela existe depuis belle lurette, au moins depuis 2005. Et il est d'ailleurs piquant de voir que des dossiers de demande de permis n'ayant pas abouti suite à des oppositions de riverains... y figurent parfois toujours.

Point négatif, l'exposition des gens ne cesse de croître en dépit des timides avancées en trompe l'oeil faites à Bruxelles avec sa norme de "3 V/m". Timide parce que 3 V/m est non seulement largement insuffisant. Mais qu'en plus, la [méthode de mesure](#) IBGE est plus accommodante qu'elle ne l'était par le passé avec l'IBPT. Quant à la Wallonie, pour rappel, c'est bien pire puisqu'on tourne autour d'une limite de 7-8 V/m effectifs par site d'antennes déguisée en 3 V/m par antenne. Le projet actuel y est néanmoins de se calquer sur la norme de Bruxelles après cette sinistre farce de législation wallonne du [1 avril 2009](#)



Pour le reste, au niveau des instances officielles, on continue de refuser de regarder la réalité en face. Il y a quelques mois était pourtant publiée cette [étude en double aveugle](#) montrant qu'un signal aussi faible que celui d'une station de base de téléphone sans fil domestique (DECT),

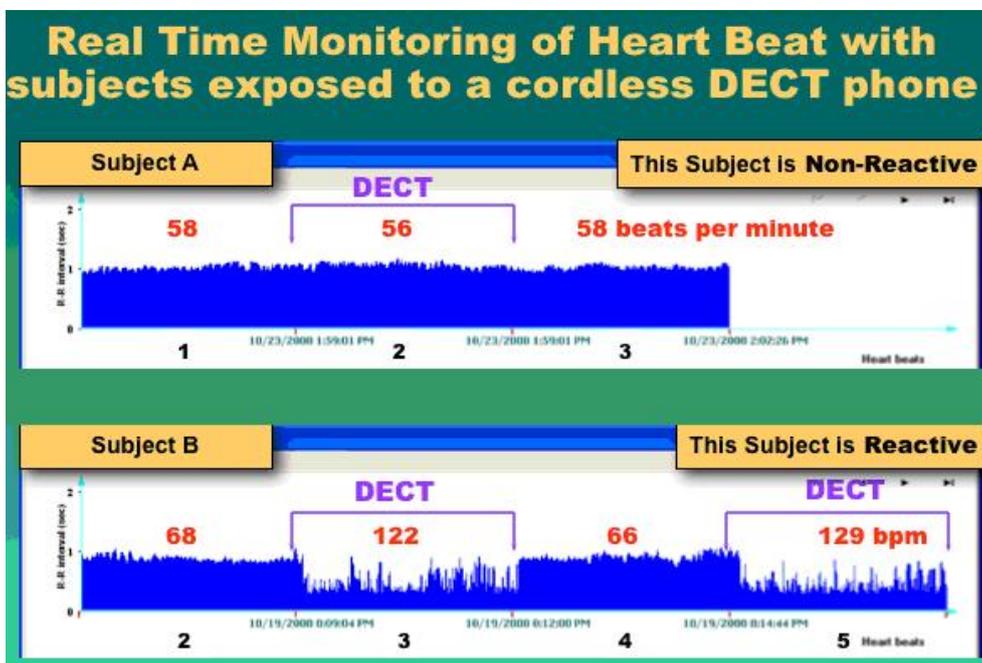
bien

inférieur à 3 V/m

, pouvait déclencher des troubles

immédiats

du rythme cardiaque chez des sujets électrosensibles.



Le sujet B a montré une augmentation du rythme cardiaque en rapport à l'exposition à une station de

Le rythme cardiaque est la normale immédiatement après que le téléphone sans fil ait été déconnecté.

Références

[1] 2010 M.Havas, et al: *Microwave Radiation Affects Autonomic Nervous System*, *Eu J Oncology Library Vol.5*

Vous lisez bien : il ne s'agit plus seulement de démonstration d'**effets à long terme** comme ceux par exemple de la très préoccupante

[étude sur des rats rendue publique à l'UCL en 2008](#)

qui avait montré, outre une réaction immunitaire et des troubles de la mémoire, une surmortalité de... 50% chez les rats soumis

deux petites heures par jour

à un signal inférieur à la norme internationale de l'OMS, alors que la population y est soumise quant à elle

24 heures sur 24.

Il s'agit désormais aussi d'**effets à court terme**, immédiats, et reproductibles, sur des personnes électrosensibles.

Qu'à cela ne tienne. Aux différents niveaux de pouvoir concernés en Belgique, où l'on ne perd apparemment pas son temps à prendre en compte ce type d'études gênantes, on continue de faire semblant que le problème n'existe pas véritablement et on se gausse, au niveau politique, de prendre des mesures (le '3 V/m") qui, dans les faits, ne changent pour ainsi dire strictement rien à la situation actuelle en termes de protection de la santé.

Affligeant.

Le Conseil de l'Europe, lui au moins, ne s'y est pas trompé. Il vient de voter une [résolution sévère visant à abaisser les normes d'exposition intérieures à 0,6 V/m](#)

puis ensuite à 0,2 V/m (soit grosso modo 0,6 V/m extérieur) et à éviter le Wi-Fi dans les écoles au profit des connexions filaires.

De cela, vos médias vous en ont-ils parlé ?

